

---

Renvoi au comité de Salut public d'une lettre chargée qui est écrite en anglais, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Salut public d'une lettre chargée qui est écrite en anglais, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 361-362;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15692\\_t1\\_0361\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15692_t1_0361_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

tyrannie, vous offre un léger tribut de son ardent amour pour la République.

Vous avez eu le courage de proclamer le décret de l'être suprême qui proscriit les tyrans. Nous avons fait choix d'un de nos frères animés du désir d'être un des exécuteurs de ce décret. La médiocrité de nos fortunes nous réduit au regret de ne vous en offrir qu'un mais nous vous assurons que vous nous trouverez toujours prêts à voler aux dangers dès que la voix de la Convention nationale nous y appellera.

Représentants du peuple, recevez le serment que fait notre frère de se hater de joindre nos intrépides défenseurs, d'achever avec eux de dissiper cette secte d'esclaves qui n'oppose déjà plus à l'ardeur républicaine qu'un foible rempart qui ne peut garantir longtemps les despotes du coup de la foudre que vous avez forgé pour les anéantir, il jure que sur les débris épars des trônes que vous avez ébranlés, il fera entendre le cri Vive la Liberté, Vive la Révolution, Vive la Convention nationale.

LEBRIGANT, COURTOIS, LAPIERRE, HARDON, HAGUET.

### 31

**Le représentant du peuple Peyssard, au camp des Sablons, écrit à la Convention nationale qu'un très-grand nombre des élèves de l'École de Mars ont déjà demandé à partir pour les frontières.**

**Insertion en entier au bulletin (63).**

[*Le représentant du Peuple près l'École de Mars au président de la Convention nationale, du camp des Sablons, le 22 fructidor an II*] (64)

Citoyen président,

Ceux qui sont venus à la barre manifester des inquiétudes sur la nombreuse artillerie du camp des Sablons savent bien que pour exercer trois cents élèves à la fois il faut quarante pièces de canon de tous calibres; ils savent bien que pour leur apprendre l'usage d'un mortier, d'un obuzier, d'une pièce et d'un affût de siège, il était indispensable de leur mettre ces divers objets sous les yeux; ils savent bien qu'il ne se fait rien à l'école de Mars qu'en vertu des décrets de la Convention, ou des arrêtés du comité de Salut public; mais ils savent aussi que c'est contre eux, c'est-à-dire contre les ennemis de la liberté qu'on travaille à cette école et que leur grand intérêt est de la dissoudre; ils voudraient, pour y parvenir donner le change sur leurs véritables intentions et faire prendre les allarmes de l'aristocratie pour celles du patriotisme, mais le piège est trop grossier pour être à craindre.

(63) P.-V., XLV, 151. *Débats*, n° 718, 375; *Ann. R. F.*, n° 280; *J. S.-Culottes*, n° 571; *Rép.*, n° 263.

(64) C 318, pl. 1 290, p. 1; *Bull.*, 23 fruct. *Moniteur*, XXI, 704; *M. U.*, XLIII, 389-390; *J. Paris*, n° 617; *Ann. Patr.*, n° 617; *F. de la Républ.*, n° 429; *J. Fr.*, n° 714; *J. Perlet*, n° 716.

C'est encore pour obtenir cette dissolution qu'ils répandent partout que les élèves de Mars attendent avec impatience leur retour dans leur foyer. Citoyen président, dis au contraire à la Convention nationale qu'un très grand nombre m'ont déjà demandé de partir pour les frontières, et que tous continuent à se livrer à l'instruction avec autant de plaisir que de succès; dis-lui qu'une reconnaissance sans bornes et une soumission entière à ses décrets sont les deux sentimens qui animent et animeront constamment les élèves de l'école de Mars.

Salut et fraternité.

PEYSSARD

### 32

**Le citoyen Lazzary, entrepreneur du théâtre des Variétés amusantes, boulevard du Temple, dépose sur le bureau le produit d'une représentation destinée aux veuves et orphelins de nos frères morts par l'explosion de Grenelle, montant à 410 L.**

**Les artistes réunis de ce théâtre ont joint à cette somme celle de 140 L.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (65).**

[*Le citoyen Lazzary à la Convention nationale, s. d.*] (66)

Citoyens Représentans,

Lazzari entrepreneur du théâtre des Variétés amusantes, boulevard du Temple, vient déposer sur le bureau la recette montant à la somme de quatre cent dix livres d'une représentation consacrée à soulager les veuves et orphelins de nos frères morts à la plaine de Grenelle.

Les artistes réunis de ce théâtre ont joint à cette somme celle de cent quarante livres produit d'un jour de leurs appointemens. Agréer ce faible tribut comme une marque de leur dévouement, et de leur civisme. Ils jurent de n'employer leurs talens que pour propager le républicanisme, dans l'esprit de leurs concitoyens.

Vive la République. Vive la Convention.

### 33

**Le président annonce qu'il vient de recevoir une lettre chargée qui paroît écrite en anglais, et qui étoit entre deux planches.**

**On en demande le renvoi au comité de Salut public, après avoir été paraphée par le président et les secrétaires.**

**Decrété (67).**

(65) P.-V., XLV, 151. *Bull.*, 25 fruct. (suppl.); *Moniteur*, XXI, 704; *F. de la Républ.*, n° 429; *J. Fr.*, n° 714; *M. U.*, XLIII, 362; *J. Mont.*, n° 132.

(66) C 318, pl. 1 295, p. 6.

(67) P.-V., XLV, 152. *F. de la Républ.*, n° 429; *Ann. R. F.*, n° 281; *J. Fr.*, n° 714; *Rép.*, n° 263; *M. U.*, XLIII, 364; *J. Mont.*, n° 132.

Le président annonce qu'il vient de recevoir, par la voie de la poste, une lettre chargée qui renferme deux petits morceaux de bois artistiquement liés avec un ficelle. La lettre est écrite en anglais] (68).

## 34

La section de l'Arsenal [Paris] présente une pétition tendante à obtenir des armes pour les citoyens de son arrondissement qui n'en ont pas.

Renvoyé au comité de Salut public, pour en faire son rapport sous trois jours] (69).

## 35

Le citoyen Cocquet, mécanicien, réclame deux petits canons de nouvelle invention, qu'il a remis à Hanriot.

La Convention passe à l'ordre du jour, sauf au citoyen Cocquet à se pourvoir (70).

## 36

Forestier annonce à la Convention nationale que la manufacture d'armes de Moulins vient de faire un second envoi de 300 fusils garnis de leurs baïonnettes et de 12 200 pièces d'armes à la commission des armes de Paris : il a été présent à la visite qui a été faite de ces différents ouvrages, qui ont été trouvés parfaits, ainsi que le précédent envoi de 600 fusils garnis de baïonnettes, et de 6 000 pièces d'armes; et dit que la manufacture de Moulins, établie au centre de la République et au milieu de toutes les matières premières, ne peut manquer de s'élever promptement au plus haut degré d'activité et de perfection : il loue le zèle des entrepreneurs et des ouvriers, et il demande la mention honorable des efforts de toute la manufacture et l'insertion au bulletin.

Décrété (71).

## 37

Opoix (de Seine-et-Marne), par motion d'ordre, fait lecture de ses réflexions sur la décence à observer dans les monuments nationaux, qui doivent rester exposés aux regards publics.

(68) *Moniteur*, XXI, 709, *Débats*, n° 718, 374.

(69) *P.-V.*, XLV, 152. *Ann. R. F.*, n° 281; *F. de la Républ.*, n° 429; *J. Mont.*, n° 132.

(70) *P.-V.*, XLV, 152.

(71) *P.-V.*, XLV, 152. C 318, pl. 1 284, p. 35, minute de la main de Forestier. Décret non mentionné dans C\*II<sup>20</sup>, 22 fructidor. *Moniteur*, XXI, 712. *Bull.*, 23 fruct.; *Ann. R. F.*, n° 281; *F. de la Républ.*, n° 429; *J. Fr.*, n° 714; *M. U.*, XLIII, 363; *Rép.*, n° 263.

Il en demande le renvoi au comité d'Instruction publique.

Décrété (72).

## 38

Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale décrète que les inspecteurs de la salle sont autorisés à recevoir les projets présentés, pour les différents concours, par le citoyen Berruer, sculpteur, et à les faire placer dans le salon de la Liberté (73).

## 39

La Convention nationale décrète que la totalité de la maison ci-devant dite de l'Archevêché sera employée à l'usage du grand hospice d'humanité de Paris;

Charge la commission des secours publics de prendre sans délai les mesures nécessaires pour mettre à la disposition dudit hospice les diverses pièces qu'il n'occupe pas dans la maison ci-devant l'Archevêché (74).

## 40

Le citoyen Gevigland, âgé de soixante-neuf ans, et aveugle, se présente à la barre, et réclame un provisoire sur une rente de 1 200 L qui lui est due sur les biens de Laborde, tombé sous le glaive de la loi.

[Pétition du citoyen Gevigland à la Convention nationale] (75)

Citoyens représentants,

Agé de 79 ans, aveugle depuis 10 et ayant donné comme médecin mes soins gratuits pendant 30 ans aux sans-culottes, je suis à la veille de mourir de faim, si la Convention nationale ne s'occupe pas de mon sort.

Voici ma situation. Je possède 1 600 L de revenu, fruit de mes économies, dont 400 L sur la Trésorerie nationale et 1 200 L sur la succession du banquier Laborde tombé sous le glaive de la loi. Il m'est dû par cette succession 14 mois d'arrérages, ce qui fait 1 400 L. Les

(72) *P.-V.*, XLV, 152-153. C 318, pl. 1 284, p. 36. Décret n° 10 803. Rapporteur : Opoix. *J. Fr.*, n° 714; *F. de la Républ.*, n° 429; *M. U.*, XLIII, 361; *J. Mont.*, n° 132.

(73) *P.-V.*, XLV, 153. C 318, pl. 1 284, p. 37. Minute de la main de M. J. Chenier. Décret, n° 10 794.

(74) *P.-V.*, XLV, 153. C 318, pl. 1 284, p. 38. Minute de la main de Roger Ducos. Décret n° 10 806. *Débats*, n° 719, 391; *Moniteur*, XXI, 709-710; *Rép.*, n° 263; *Ann. R. F.*, n° 281; *F. de la Républ.*, n° 429; *Gazette Fr.*, n° 983; *J. Fr.*, n° 714; *J. Perlet*, n° 716; *J. S.-Culottes*, n° 571; *J. Mont.*, n° 132. Les journaux placent ce décret après la discussion qui suit l'adresse de la section de Mutius-Scaevola, et l'intervention de Roger Ducos. Voir plus haut n° 11.

(75) C 318, pl. 1 284, p. 29. *F. de la Républ.*, n° 429; *Débats*, n° 719, 390.